P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

5.2 **Plan de Zonage**

- Centre-bourg -

Document validé par le Conseil Municipal du 19 février 2018
et approuvé en Conseil Communautaire du 20 mars 2018

SIAM - Urba

Zones urbaines

- UA: Centre ancien
- UB: Extensions récentes du bourg
  - UBa
  - UBb
  - UBc
- UE: Equipements d'intérêt collectif
- UI: Activités économiques

Zones à urbaniser

- 1AU

Zones agricoles

- A

Zones naturelles

- N
  - Nc: Zones d'exploitation de carrières
  - Ng: Emprise du Golf de La Ferté-Saint-Aubin
  - Nh: Lotissements situés au sein d'espaces naturels
  - Nm: Camp de Maisonfort et terrain de manoeuvre de la Grémuse
  - N*: STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées)
  - N**: STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées)

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Eléments bâtis et patrimoniaux à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul obligatoire
- Principaux axes routiers

ZAC de Limère

- NLz: Emprise du parcours de golf
- ULz: Constructions et bâtiments liés aux activités de loisirs ou sportives
- UDz: Activités et services tertiaires et secondaires (non polluants et non nuisants)
- UCaz: Construction à usage d'habitations individuelles groupées
- UCbz: Construction à usage d'habitations : lotissement "L'allée de Limère"
- UCcz: Construction à usage d'habitations individuelles ou réalisation de programmes d'hébergement et leurs équipements et services d'accompagnement
- NSz: Emprise inconstructible des plantations de l'INRA
- USz: Activités et installations existantes de l'INRA
- Nz: Espaces boisés